



ROYAUME DE BELGIQUE

## Pouvez-vous demander un titre de voyage pour étranger ?

Ce questionnaire n'est **pas un formulaire de demande**.

Il vous permet de savoir si vous rentrez dans les **conditions de base** et de **quels documents** vous avez besoin pour pouvoir demander un titre de voyage pour étranger.

Même si vous répondez oui aux 3 questions, **il ne vous garantit pas une réponse favorable** du SPF Affaires étrangères à votre demande.

1. Mon identité et ma nationalité sont clairement établies	OUI / NON
Mon titre de séjour belge : ⇒ ne contient <b>pas</b> la mention "(Decl.)" dans la case « NOM » ⇒ ne contient <b>pas</b> les mentions "indéterminée", "non encore prouvée définitivement" ou "nationalité déclarée" (ou équivalent) dans la case « NATIONALITE ». <b>Exceptions</b> : tibétains et réfugiés reconnus dans un autre pays (voir catégories ci-dessous).	
2. J'ai droit à un séjour illimité en Belgique	OUI / NON
<input type="checkbox"/> J'ai une carte de séjour électroniques "B", "C", "D" ou "F(+)" <input type="checkbox"/> J'ai une carte pour étrangers électronique "A" portant la mention "séjour temporaire" mais je suis une <b>personne sous protection subsidiaire</b> . <input type="checkbox"/> La demande concerne un enfant de moins de 12 ans qui dispose d'un document d'identité pour enfants de moins de 12 ans et dont un des 2 parents dispose d'une carte de séjour "B", "C", "D" ou "F(+)".	
3. Je fais partie d'une des catégories suivantes ...	OUI / NON
<input type="checkbox"/> <b>Somalien</b> (nationalité sur mon titre de séjour = « Somalie ») <input type="checkbox"/> <b>Réfugié reconnu dans un autre pays</b> (nationalité au Registre national = « indéterminée »). <b>Document à joindre à ma demande</b> : attestation (datée de maximum 2 semaines) du CGRA qui confirme que j'ai demandé le transfert de mon statut de réfugié vers la Belgique. <input type="checkbox"/> <b>Tibétain</b> (nationalité sur mon titre de séjour = « indéterminée », « non encore prouvée définitivement » ou « nationalité déclarée »). <b>Document à joindre à ma demande</b> : copie des documents de voyage avec lesquels je suis arrivé(e) en Belgique. <input type="checkbox"/> <b>D'origine palestinienne</b> (nationalité sur mon titre de séjour = « D'origine palestinienne »). <input type="checkbox"/> <b>Bénéficiaire du statut de protection subsidiaire</b> . <b>Document à joindre à ma demande</b> : attestation (datée de maximum 1 mois) du CGRA qui confirme mon statut de protection subsidiaire et l'impossibilité d'obtenir un passeport national. Pour demander cette attestation, je peux contacter le CGRA par mail ( <a href="mailto:CGRA-CGVS.Information@ibz.fgov.be">CGRA-CGVS.Information@ibz.fgov.be</a> ) ou par lettre postale (CGRA, WTC II, Boulevard du Roi Albert II, 26A, 1000 Bruxelles). <input type="checkbox"/> <b>Enfant mineur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ soit né en Belgique et dont les 2 parents appartiennent à une des catégories ci-dessus ;</li><li>○ soit non accompagné. <b>Document à joindre à la demande</b> : attestation (datée de maximum 1 mois) du service des Tutelles du SPF Justice qui confirme la tutelle.</li><li>○ soit placé (en famille ou institution d'accueil) de nationalité hors UE. <b>La demande doit être signée/approuvée par le Service d'Aide à la Jeunesse ou par le juge/tribunal de la jeunesse.</b></li></ul>	

## **Vous avez répondu « OUI » aux 3 questions ?**

Vous pouvez dans ce cas demander un accord de délivrance de titre de voyage pour étranger par mail à [passport@diplobel.fed.be](mailto:passport@diplobel.fed.be) (avec en sujet : « **Demande de titre de voyage pour étranger** ») ou par courrier (*SPF Affaires étrangères, Direction documents de voyage et d'identité, service C2.2 Dossiers individuels & Réglementation nationale, rue des Petits Carmes 15, 1000 Bruxelles*) avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénoms
- Votre lieu de naissance
- Votre nationalité
- Une copie de votre **titre de séjour**
- Une copie des éventuels **autres documents spécifiques à votre situation**.

En cas de demande pour un enfant mineur, le(s) parent(s) ou le tuteur introduit (introduisent) la demande.

**Attention** : plusieurs vérifications supplémentaires auront lieu. Même si vous remplissez les conditions de base ci-dessus, vous n'avez **pas la garantie de recevoir un accord** de délivrance.

## **Vous avez répondu « NON » à une ou plusieurs questions ?**

Vous ne pouvez pas demander un titre de voyage pour étranger car vous ne rentrez pas dans les conditions.